

DÉCISIONS de la 1^{re} Assemblée extraordinaire d'unité de négociation CSSDM de
l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mercredi 17 novembre 2021 à 17 h
par vidéoconférence

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01.01** Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté au document AGC.2122.001 :
1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption d'un procès-verbal
 3. Négociation locale – Recommandation du maintien de la *Convention collective locale 2015-2020* (statut quo)

ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

- 01.02** Que le procès-verbal de la 6^e Assemblée extraordinaire d'unité de négociation CSSDM tenue le jeudi 13 mai 2021 soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 22 novembre 2021, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

NÉGOCIATION LOCALE – RECOMMANDATION DU MAINTIEN DE LA CONVENTION COLLECTIVE LOCALE 2015-2020 (STATUT QUO)

- 01.03** Que l'Assemblée d'unité de négociation CSSDM adopte la recommandation du Conseil d'administration de l'Alliance afin de maintenir la *Convention collective locale 2015-2020* (statu quo) jusqu'au renouvellement de la prochaine Entente nationale.

